

**PRÉAVIS AU CONSEIL COMMUNAL  
N° 02-2020**

**SÉANCE DU 3 JUIN 2020**

**Crédits supplémentaires au budget communal de  
l'exercice 2020, 1<sup>ère</sup> série  
Crédit demandé : CHF 226'100.00**

---

**Responsabilité(s) du dossier :**

- Direction de l'administration générale, des finances et des affaires culturelles  
M. G. Reichen, Syndic

## TABLE DES MATIÈRES

1. Objet du préavis .....	3
2. Principes de régularisation des dépassements budgétaires .....	3
3. Crédits supplémentaires demandés en 1 <sup>ère</sup> série.....	3
3.1. Crédits supplémentaires relatifs à des charges de personnel.....	3
3.1.1. Récapitulatif des crédits supplémentaires relatifs à des charges de personnel .	4
3.2. Crédits supplémentaires relatifs à des dépenses urgentes et imprévisibles .....	4
3.2.1. Récapitulatif des crédits supplémentaires relatifs à des dépenses urgentes et imprévisibles .....	5
4. Récapitulation des crédits supplémentaires au budget 2020, 1 <sup>ère</sup> série .....	5
5. Incidences sur le budget 2020 .....	6
6. Communication .....	6
7. Conclusions.....	6

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers communaux,

## 1. Objet du préavis

Conformément aux dispositions du règlement cantonal du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes, du règlement communal du Conseil communal et des directives de la Municipalité, nous avons l'honneur de soumettre à votre approbation une 1<sup>ère</sup> série de crédits supplémentaires au budget communal de l'exercice 2020.

Le présent préavis s'inscrit dans le cadre des procédures de régularisation des dépassements budgétaires.

Montant net demandé : CHF 226'100.00.

## 2. Principes de régularisation des dépassements budgétaires

Les principes de régularisation des dépassements budgétaires sont les suivants :

Dépôts de préavis au Conseil communal sollicitant une série de crédits supplémentaires au budget. En principe, ces préavis sont déposés en mai et en novembre. Les crédits supplémentaires sont répartis en 3 catégories :

- les crédits supplémentaires relatifs à des dépenses urgentes et imprévisibles que la Municipalité a dû engager avant la décision du Conseil communal ;
- les crédits supplémentaires relatifs à des dépenses liées à une base légale, réglementaire ou contractuelle sur lesquels ni la Municipalité, ni le Conseil communal n'ont de possibilité d'intervention (transports publics, facture sociale, péréquation directe horizontale, ...)
- les crédits supplémentaires concernant les dépenses qui peuvent attendre la décision du Conseil communal avant d'être engagées par la Municipalité.

## 3. Crédits supplémentaires demandés en 1<sup>ère</sup> série

Conformément aux dispositions réglementaires, nous vous soumettons ci-après les crédits supplémentaires au budget 2020, 1<sup>ère</sup> série :

### 3.1. Crédits supplémentaires relatifs à des charges de personnel

Afin de respecter la confidentialité des données relatives aux éléments ayant un lien avec les salaires du personnel communal, la Municipalité a décidé de présenter les crédits supplémentaires relatifs aux charges de personnel sous une seule et unique rubrique :

#### **Dépenses urgentes et imprévisibles**

***Théâtre de l'Octogone*** : Remplacement d'une collaboratrice suite à une maladie de longue durée. Compensation partielle par l'assurance de perte de gain.

***Administration des écoles*** : Remplacement d'un collaborateur suite à une maladie de longue durée. Compensation partielle par l'assurance de perte de gain.

**Bâtiments scolaires** : Remplacement de deux collaborateurs suite à des maladies de longue durée. Compensation partielle par l'assurance de perte de gain.

**Dépenses non engagées**

**Secrétariat municipal** : Travail supplémentaire au sein des archives lié à l'introduction de la gestion électronique des documents (GED). Reclassement professionnel.

**3.1.1. Récapitulatif des crédits supplémentaires relatifs à des charges de personnel**

Globalement, les demandes de crédits supplémentaires relatifs à des charges de personnel se présentent de la manière suivante :

Total crédits supplémentaires relatifs aux charges de personnel	CHF	167'000.00
Compensation partielle par augmentation des revenus	CHF	-97'000.00
<b>Crédits suppl. (montant net) - Charges de personnel</b>	<b>CHF</b>	<b>70'000.00</b>

**3.2. Crédits supplémentaires relatifs à des dépenses urgentes et imprévisibles**

**175 – Rink-hockey**

Compte : 3145 Entretien des parcs et des zones de loisirs  
Budget : CHF 2'300.00 Crédit supplémentaire demandé : CHF 12'000.00

Mise en conformité du panneau d'affichage sportif (chronométrage, affichage des scores et pénalités, température) et pupitre de commande, demandé par la Fédération Suisse de Rink-hockey, avec un délai fixé.

**420 – Service de l'urbanisme et de l'environnement**

Compte : 3185 Honoraires et frais d'expertises  
Budget : CHF 319'000.00 Crédit supplémentaire demandé : CHF 29'000.00

Suite à l'absence prolongée d'un collaborateur à la division « autorisation de construire », mandat de prestations ponctuelles d'architecte auprès d'un bureau pour le traitement des dossiers de police des constructions.

**451 – Ordures ménagères et déchets**

Compte : 3526.03 Frais d'acceptation du papier  
Budget : CHF 0.00 Crédit supplémentaire demandé : CHF 52'000.00

Jusqu'à fin 2019, une indemnité était versée par les entreprises de recyclage aux collectivités publiques pour la reprise du papier usager. Or, suite à des modifications importantes survenues sur le marché mondial de la récupération du papier, il est dorénavant nécessaire de s'acquitter d'une redevance pour le recycler.

Ainsi, les recettes initialement prévues au budget 2020 ne pourront malheureusement pas être obtenues et des montants doivent être alloués pour le recyclage du papier.



Description des crédits supplémentaires	Chapitre	Rubrique budgétaire	Montant au budget (en CHF)	Crédits supplémentaires demandés		
				Augm. de charges (en CHF)	Augm. de revenus (en CHF)	Diminution de charges (en CHF)
<b><u>Crédits supplémentaires relatifs à des charges de personnel</u></b>						
<b>Total des charges relatives au personnel</b>				<b>167'000</b>	<b>97'000</b>	<b>0</b>
<b><u>Crédits supplémentaires relatifs à des dépenses urgentes et imprévisibles</u></b>						
Rink-hockey - Mise en conformité panneau aff.	175	3145	2'300	12'000	0	0
Mandat police des constructions	420	3185	319'000	29'000	0	0
Recyclage du papier usagé	451	3526.03	0.00	52'000	-51'200	0
Achat 4 machines à vapeur - COVID-19	512	311410		11'900	0	0
<b>Total des crédits supplémentaires relatifs à des dépenses urgentes et imprévisibles</b>				<b>104'900</b>	<b>-51'200</b>	<b>0</b>
<b>Total des crédits supplémentaires au budget 2020 - 1ère série</b>				<b>271'900</b>	<b>45'800</b>	<b>0</b>

## 5. Incidences sur le budget 2020

	<u>Charges</u> (en CHF)	<u>Revenus</u> (en CHF)	<u>Résultat</u> (en CHF)
Budget 2020 voté par le Conseil communal	166'531'900.00	156'858'800.00	-9'673'100.00
Crédits supplémentaires 1 <sup>ère</sup> série 2020	271'900.00	45'800.00	-226'100.00
<b>Totaux</b>	<b>166'803'800.00</b>	<b>156'904'600.00</b>	<b>-9'899'200.00</b>

## 6. Communication

Ce projet ne nécessite pas d'actions particulières de communication.

## 7. Conclusions

Vu ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers communaux, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

**Le Conseil communal de Pully,**

vu le préavis municipal N° 02-2020 du 8 avril 2020,  
vu le rapport de la Commission des finances,

**décide**

d'accorder à la Municipalité les crédits supplémentaires demandés au budget communal de l'exercice 2020, 1<sup>ère</sup> série, tels que présentés dans le présent préavis, pour un montant total net de CHF 226'100.00.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 8 avril 2020.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic



G. Reichen



Le secrétaire



Ph. Steiner